

**AVIS DE VACANCE**

**EXPERT NATIONAL DETACHE A LA COMMISSION EUROPEENNE**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Intitulé du poste:** | | **JUST-A-2** |
| **Chef d’unité :**  **Adresse e-mail :**  **Téléphone :**  **Nombre de postes disponibles:**  **Prise de fonction souhaitée :**  **Durée initiale souhaitée :**  **Lieu d’affectation :** | | **STAUDENMAYER Dirk**  [**Dirk.Staudenmayer@ec.europa.eu**](mailto:Dirk.Staudenmayer@ec.europa.eu)  **+32 2 29 54552**  **1**  **1er trimestre 2020 [[1]](#footnote-1)**  **2 ans1**  ⮽ **Bruxelles** □ **Luxembourg** □ A**utre: ………** |
| ⮽ **Avec indemnités** |
| **Cet avis est également ouvert**  ⮽ **aux pays AELE suivants :**  ⮽ **Islande** ⮽  **Liechtenstein** ⮽ **Norvège** □ **Suisse**  □ **Accord AELE-EEE in-Kind**  **(Islande, Liechtenstein, Norvège)** □**aux pays tiers suivants:**  □**aux organisations intergouvernementales suivantes:** |
|  |  | |
| **1** | **Nature des fonctions :** | |
|  |  | |
|  | **Nous sommes**  l’unité responsable de la politique dans le domaine du droit des contrats et d’autres matières de droit privé substantiel, telles que la responsabilité extracontractuelle.  Nous développons la politique, y compris de possibles futures initiatives, dans le domaine du droit privé encadrant la transition vers l’économie numérique. Actuellement, le champ principal des travaux concerne la responsabilité civile dans le domaine des technologies numériques, comme l’intelligence artificielle, les robots intelligents et l’internet des objets. Nous examinons également certains aspects du droit des contrats et de droit privé dans d’autres domaines de l’économie numérique, comme les contrats intelligents dans la « block-chaine » et les contrats des services d’informatique en nuage. Par ailleurs, nous coordonnons les aspects relatifs à l’intelligence artificielle dans les politiques de justice et des consommateurs de la DG JUST.  L’unité a négocié les directives récemment adoptées sur les contrats pour la fourniture de contenu numérique et les contrats pour la vente de biens, y compris les biens intelligents. Pendant la période de transposition de deux ans, nous assisterons les Etats membres dans la mise en œuvre et préparerons le rapport de la Commission, comme prévu par les directives.  L’unité est aussi le centre compétent sur les questions « entreprise à entreprise », responsable de la directive en matière de publicité trompeuse et de publicité comparative et contributrice dans les travaux plus vastes de la Commission sur les plateformes électroniques, le commerce des données et les pratiques commerciales déloyales.  Nous sommes une équipe enthousiaste et très motivée, composée de juristes de différentes nationalités, avec une expérience longue et réussie d’intégration d’experts nationaux détachés. Nous avons une ambiance de travail transparente, basée sur la communication et le collectif. Nous visons à assurer des résultats rapides et de grande qualité. Nous offrons un environnement de travail flexible, dans lequel les collègues bénéficient d’une grande autonomie et nous avons le souci de la qualité et de la rapidité de nos résultats. Nous sommes attachés aux valeurs telles que la confiance, la justice et un bon équilibre entre travail et vie privée.  **Nous proposons**  Un emploi dynamique et intéressant dans notre unité. La distribution exacte des tâches dépendra de l’expertise, des compétences et de l’intérêt du/de la candidat(e) retenu(e). Vous aurez la chance de travailler dans différentes équipes.  Vous travaillerez sur des questions juridiques et politiques nouvelles et intéressantes, telles que l’attribution de la responsabilité des dommages causés par les systèmes autonomes mus par l’intelligence artificielle, comme les robots intelligents ou le traitement juridique et l’utilisation de contrats intelligents dans la « bloc chaine ».  Vous serez engagé(e) dans des tâches variées, telle que l’analyse, le suivi politique (y compris la possibilité de rédaction législative) et la consultation des parties prenantes. Parmi les exemples de tâches concrètes figurent la préparation de briefings, de notes politiques et de possibles initiatives de la Commission ou la préparation d'une analyse d'impact. Vous participerez à la conception des projets de politique pour le futur dès le premier stade, permettant ainsi de façonner les contours du droit privé de l'économie numérique et de contribuer au processus décisionnel. Vous pourrez également être invité(e) à contribuer au travail de l’unité en relation avec les Etats membres en vue d’assurer la transposition correcte et dans les délais des directives récemment adoptées.    Vous pourrez contribuer de manière significative au développement de la politique de l’Union européenne et à la mise en œuvre de la législation de l'Union dans les domaines mentionnés ci-dessus.  Vous aurez la chance de travailler sur un environnement technologique et juridique du futur, et de vous occuper de questions juridiques présentant un grand intérêt et des défis, avec des conséquences économiques considérables.  Vous serez amené(e) à rencontrer fréquemment des représentants du Parlement européen, des Etats membres, des parties prenantes, tout en assurant une étroite coordination avec d'autres services de la Commission. | |
|  |  | |
| **2** | **Qualifications requises :** | |
|  | a) **Critères d'éligibilité** | |
|  |  | |
|  | Les critères d'éligibilité doivent être obligatoirement remplis par l'END pour être détaché auprès de la Commission. Par conséquent, le candidat qui ne remplirait pas tous ces critères serait automatiquement éliminé de la procédure de sélection.  • Expérience professionnelle : posséder une expérience professionnelle d'au moins trois ans dans des fonctions administratives, judiciaires, scientifiques, techniques, de conseil ou de supervision, à un grade équivalant au groupe de fonctions administrateur AD;  • Ancienneté de service : avoir une ancienneté d'au moins un an auprès de son employeur, c'est-à-dire être employé depuis au moins un an par un employeur éligible au sens de l'article 1 de la décision END, dans un cadre statutaire ou contractuel avant le détachement;  • Compétences linguistiques : avoir une connaissance approfondie d'une des langues de l'Union européenne et une connaissance satisfaisante d'une autre langue de l'Union européenne dans la mesure nécessaire aux fonctions qu'il est appelé à exercer. L'END d'un pays tiers doit justifier posséder une connaissance approfondie d'une langue de l'Union européenne nécessaire à l'accomplissement des tâches qui lui seront confiées. | |
|  |  | |
|  | b) **Critères de sélection** | |
|  | Diplôme  - diplôme universitaire ou  - formation professionnelle ou expérience professionnelle de niveau équivalent  dans le(s) domaine(s) : juridique (droit privé) ou économique | |
|  | Expérience professionnelle :  Le/la candidat(e) devra:   * posséder de bonnes compétences de suivi et de conception des politiques, par exemple dans la rédaction de notes politiques ou la rédaction législative et la connaissance ou l’expérience de l’analyse d'impact et de l’évaluation; * posséder de très bonnes capacités de travail en équipe; * être proactif(ve) et dynamique, avec de fortes compétences analytiques et rédactionnelles, et une approche précise et systématique au travail.   Il serait également utile que le/la candidat(e) démontre:   * une expérience professionnelle et/ou des connaissances dans la conception ou la transposition de politiques/législations dans le domaine des politiques du numérique et des technologies ou du droit européen/national des contrats et/ou du droit privé ; * avoir de bonnes compétences de communication et de négociation, et la capacité de présenter les politiques de la Commission à des interlocuteurs expérimentés (Etats membres, associations d'industrie, de commerce, des consommateurs et des professions juridiques) ; * un sens politique aigu; * une bonne compréhension de l'économie. | |
|  | Langue(s) nécessaire(s) pour l'accomplissement des tâches : maîtrise courante de l'anglais. | |
|  |  | |
| **3** | **Soumission des candidatures et procédure de sélection** | |
|  | Les candidats doivent envoyer leur candidaturesous format **CV Europass** (<http://europass.cedefop.europa.eu/fr/documents/curriculum-vitae>)en français, anglais ou allemand **uniquement à la représentation permanente / mission diplomatique de leur pays auprès de l'UE**, qui la transmettra aux services compétents de la Commission, dans les délais fixés par ces derniers. Le CV doit obligatoirement mentionner la date de naissance et la nationalité du candidat. **Le non-respect de cette procédure ou des délais invalidera automatiquement la candidature.** Les candidats sont priés de ne pas joindre à leur candidature d'autres documents(tels que copie de carte d'identité, copie des diplômes et attestations d'expérience professionnelle,…). Ces documents leur seront demandés, le cas échéant, à un stade ultérieur de la procédure de sélection.  Les candidats seront informés du suivi de leur candidature par l'unité concernée. | |
|  |  | |
| **4** | **Conditions du détachement** | |
|  | Les détachements sont régis par la **décision de la Commission C(2008)6866 du 12/11/2008** relative au régime applicable aux experts nationaux détachés et aux experts nationaux en formation professionnelle auprès des services de la Commission (décision END). Le texte de cette décision est disponible sur <http://ec.europa.eu/civil_service/job/sne/index_fr.htm>.  L'END restera employé et rémunéré par son employeur durant toute la durée du détachement. Il restera également couvert par la sécurité sociale nationale durant son détachement.  Sauf pour les END sans frais, des indemnités de séjour peuvent être versées à l'END qui remplit les conditions, conformément à l'article 17 de la décision END.  Durant le détachement, l'END sera soumis aux obligations de confidentialité, de loyauté et d'absence de conflit d'intérêt prévues par les articles 6 et 7 de la décision END.  Toute déclaration incomplète ou fausse pourra entraîner le refus de la candidature.  Toute personne postée dans une **délégation de l’Union européenne** doit avoir une habilitation de sécurité (jusqu'au niveau SECRET UE conformément à la décision de la Commission 2001/844/EC, ECSC, Euratom – O.J. E.U n° L 317 du 03.12.2001). Le candidat choisi aura l’obligation de lancer cette procédure d’habilitation de sécurité avant d'obtenir la confirmation de son détachement. | |
|  |  | | |
| **5** | **Traitement des données à caractère personnel :** | | |
|  | Toute mise en œuvre de la procédure de sélection, de détachement et de fin de détachement des END aura pour effet le traitement, par les services compétents de la DG HR, du PMO, de la DG BUDG et de la DG concernée par le présent avis, de données à caractère personnel relatives à l'END, sous la responsabilité du chef de l'unité HR.DDG.B4. Ce traitement est basé sur la décision de la Commission relative aux END et est soumis au Règlement (UE) No 2018/1725.  Les données des END seront conservées pendant 10 ans à compter de la fin du détachement (2 ans pour les END dont la candidature n'a pas été retenue ou a été retirée).  En tant que personne concernée, vous avez des droits spécifiques en vertu du chapitre III (articles 14 à 25) du règlement (UE) 2018/1725, notamment le droit d'accès, de rectification ou d'effacement de vos données à caractère personnel et le droit de limiter le traitement de vos données personnelles. Le cas échéant, vous avez également le droit de vous opposer au traitement ou au droit à la portabilité des données.  Vous pouvez exercer vos droits en contactant le responsable du traitement ou, en cas de conflit, le responsable de la protection des données. Si nécessaire, vous pouvez également vous adresser au contrôleur européen de la protection des données. Leurs coordonnées sont indiquées ci-dessous.  **Informations de contact**  - **Le contrôleur de données**  Si vous souhaitez exercer vos droits en vertu du règlement (UE) 2018/1725, ou si vous avez des commentaires, des questions ou des préoccupations, ou si vous souhaitez déposer une plainte concernant la collecte et l'utilisation de vos données à caractère personnel, n'hésitez pas à contacter le contrôleur de données, HR.DDG.B.4, [HR-MAIL-B4@ec.europa.eu](mailto:HR-MAIL-B4@ec.europa.eu).  - **Le délégué à la protection des données (DPD) de la Commission**  Vous pouvez contacter le délégué à la protection des données ([DATA-PROTECTION-OFFICER@ec.europa.eu](mailto:DATA-PROTECTION-OFFICER@ec.europa.eu)) pour toute question relative au traitement de vos données à caractère personnel en vertu du règlement (UE) 2018/1725.  **- Le contrôleur européen de la protection des données (CEPD)**  Vous avez le droit de saisir le contrôleur européen de la protection des données ([edps@edps.europa.eu](mailto:edps@edps.europa.eu)) (c’est-à-dire que vous pouvez porter plainte) si vous estimez que vos droits en vertu du règlement (UE) 2018/1725 ont été violés par le contrôleur des données.  À l'attention des candidats ressortissant de pays tiers: vos données personnelles peuvent être utilisées aux fins des vérifications nécessaires. | | |

1. Les précisions liées à la date de prise de fonction et à la durée du détachement sont données à titre indicatif uniquement (article 4 de la décision END). [↑](#footnote-ref-1)